



Conseil économique et social

Distr. générale
6 juin 2008
Français
Original : anglais

Session de fond de 2008

New York, 30 juin-25 juillet 2008

Point 2 c) de l'ordre du jour

Débat de haut niveau : examen ministériel annuel

Lettre datée du 29 mai 2008, adressée au Président du Conseil économique et social par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Chili auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport établi par le Chili dans le cadre des rapports présentés à titre facultatif pour l'examen ministériel annuel du Conseil économique et social (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil, au titre du point 2 c) de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,
Chargé d'affaires par intérim
(Signé) Alfredo Labbé



(27/05/08)

Les objectifs du Millénaire pour le développement au Chili

Rapport national présenté à titre facultatif par le Gouvernement chilien*

Les objectifs et les cibles définis dans la Déclaration du Millénaire font partie des principes mêmes de la stratégie de développement que le Chili a adoptée et qu'il applique depuis le rétablissement de la démocratie. Ces dernières années, le pays a connu une croissance économique soutenue qui lui a permis de tripler le produit intérieur brut par habitant par rapport aux années 70 et 80. Le taux de pauvreté a diminué des deux tiers et le taux d'emploi a augmenté. En 1990, 4 Chiliens sur 10 vivaient dans la pauvreté et les politiques sociales se limitaient à quelques mesures d'assistance et sectorielles.

Les résultats obtenus ces dernières années ont été importants; on peut citer, notamment, l'amélioration de l'accès à l'éducation, l'augmentation du nombre moyen d'années d'études et l'ouverture de l'accès à l'enseignement supérieur; aujourd'hui, dans l'enseignement supérieur, 7 étudiants sur 10 font partie de la première génération à accéder à un tel niveau d'études. Dans le domaine de la santé, les taux de mortalité maternelle et infantile ont diminué; l'effort a notamment porté sur les soins de santé primaires et il existe aujourd'hui plus de 1 600 établissements de soins de santé. Dans le domaine sanitaire, on a amélioré l'accès aux services de base et appliqué des normes en matière d'environnement.

Malgré une certaine amélioration constatée dans la répartition des revenus à partir de 2000, la situation au Chili se caractérise par des inégalités profondes, plus marquées aujourd'hui que dans les années 60. Cette tendance signifie qu'atteindre simplement les cibles du Millénaire ne suffira pas et qu'il faudra progresser davantage. D'autre part, la croissance économique n'a pas été stable; elle s'est affaiblie lorsque la crise qui a secoué l'Asie a gagné l'Amérique latine, ce qui a mis en évidence les insuffisances de l'architecture financière internationale et la faiblesse des mécanismes anticycliques nationaux et internationaux. C'est ainsi que les fluctuations de l'activité économique ont eu des effets néfastes sur les petites et moyennes entreprises et sur l'emploi des travailleurs les moins qualifiés.

En 2006, le Chili a jeté les bases d'une nouvelle étape et les résultats obtenus au cours des dernières années permettent d'être plus ambitieux et de procéder à des changements dont le besoin se faisait sentir dans divers domaines. Le pays a engagé une nouvelle politique de développement avec pour objectif d'instaurer progressivement un système de protection sociale qui améliorera la qualité de vie de tous les habitants et constituera le ciment d'une démocratie plus universelle et plus citoyenne. Ce système, inspiré par une approche centrée sur les droits, implique la reconnaissance de « droits » garantis, la création d'instruments permettant de les exercer et la mise en œuvre de mécanismes permettant de les exiger.

* Inspiré du deuxième rapport présenté par le Chili sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

Il embrasse tous les âges de la vie et tient donc compte des circonstances et des risques auxquels chacun est exposé; il comprend une vaste réforme du système de prévoyance sociale, la création de Chile Solidario et de Chile Crece Contigo, la réforme du système de la santé et d'importantes mesures de protection du travail. C'est ainsi que bon nombre de politiques publiques vont au-delà des objectifs quantitatifs et, orientées aujourd'hui davantage vers la qualité et la protection effective des citoyens, créent des conditions essentielles pour l'égalité des chances.

Stratégie de développement

Depuis 1990, les gouvernements de la Concertation ont fait porter leurs efforts sur l'amélioration de la qualité de vie de toute la population et, en particulier, se sont employés à éliminer la pauvreté et à réduire les inégalités et les diverses formes de discrimination et d'exclusion, afin de construire une société démocratique, ouverte et égalitaire, où chaque citoyen peut exercer pleinement ses droits.

La stratégie de développement adoptée, fondée sur la croissance économique, le développement social et la démocratie, établit un lien étroit entre la viabilité des politiques économiques, les politiques sociales et l'organisation politique du pays.

Elle consacre à la fois le fait que la croissance économique est essentielle au développement social durable, en raison de ses effets sur l'emploi, le pouvoir d'achat et la création des ressources nécessaires au financement des dépenses sociales, ainsi que la responsabilité active de l'État en matière de développement social. À cet égard, il convient de souligner que de 1990 à 2007, le produit intérieur brut du Chili a augmenté en moyenne de 5,4 % par an.

Conçue et mise en œuvre dans un cadre à moyen terme, la politique budgétaire de ces dernières années a été axée sur la viabilité financière et la capacité à répondre aux besoins de la population en temps de crise, sur l'éventualité de restrictions budgétaires occasionnelles et sur l'efficacité de la gestion publique. Au cours des 18 dernières années, ce critère a acquis un caractère de plus en plus institutionnel, s'ancrant ainsi dans la durée.

Outre la réforme fiscale de 1990, lors de laquelle les taux d'imposition ont été revus à la hausse, et les mesures introduites par la suite pour assurer la continuité des recettes fiscales, les gouvernements de la Concertation ont créé des mécanismes permettant d'amortir les fluctuations économiques, de donner une continuité aux politiques publiques d'une manière générale et aux politiques sociales en particulier, en accumulant des ressources en période de forte croissance et de conjoncture favorable des termes de l'échange, afin d'assurer le financement des périodes moins fastes du cycle économique. Cette précaution a permis d'éviter que s'installe une tendance procyclique entre les dépenses sociales et le PIB et favorisé l'application d'une protection sociale plus dynamique en période de crise.

La stabilité budgétaire est d'autant plus importante que si le processus de mondialisation de l'économie et d'intégration des marchés s'accompagne de nouvelles possibilités de croissance et de développement pour un ensemble de pays émergents, il les expose davantage aux fluctuations de l'économie mondiale et des marchés financiers. Les mécanismes mis en place ont permis de réduire la vulnérabilité de l'économie nationale aux crises et aux fluctuations financières, ainsi que de protéger les programmes sociaux et même d'en lancer de nouveaux lorsque

la croissance économique s'essouffle ou ralentit, comme lors de la crise asiatique de 1999, autrement dit, lorsque de tels programmes sont encore plus nécessaires.

Les instruments de stabilisation sont notamment le Fonds de stabilisation du prix du cuivre (qui lie le budget de l'État au prix du cuivre à moyen terme et non à son prix courant effectif, le surcroît de recettes étant épargné) et l'approche du bilan structurel pour l'élaboration du budget de l'État.

De même, les recettes provenant de la taxe imposée par la loi sur les redevances minières aux grandes entreprises du secteur du cuivre ont permis de créer un fonds destiné au développement scientifique et technique, visant à permettre au pays de diversifier sa production à moyen terme, afin d'éviter des situations similaires à celle qui s'est produite au début du XX^e siècle, lorsque l'industrie du salpêtre s'est effondrée.

Dès 2001, le budget de l'État a respecté la règle qui avait été fixée, visant à créer un excédent structurel de 1,0 % du produit intérieur brut; compte tenu de l'amélioration de la situation budgétaire, cet objectif a été revu à la baisse et fixé à 0,5 % du PIB pour 2008. Conformément à cette règle, le budget annuel des dépenses est non seulement lié au prix à moyen terme du cuivre et du molybdène, mais aussi à la croissance tendancielle du PIB.

La politique budgétaire menée a non seulement permis de favoriser la stabilité des politiques sociales mais aussi d'augmenter l'épargne publique en période de croissance, réduisant le besoin de recourir au financement extérieur et de renforcer la crédibilité de l'État chilien en tant qu'émetteur sur la scène internationale, ce qui lui a permis de réduire la prime d'émission, d'améliorer son accès au financement en période de chocs extérieurs et de minimiser l'effet de contagion des crises internationales. Enfin, la gestion budgétaire responsable et la solidité financière du pays ont permis d'orienter les dépenses vers des investissements renforçant la croissance à long terme.

Dans ce contexte, le renforcement de la politique sociale a eu pour objectif non seulement de traiter les problèmes sociaux dont on sait qu'ils ne se résolvent pas d'eux-mêmes et ne disparaissent pas non plus automatiquement avec la croissance économique, l'action du marché, ou encore l'instauration de palliatifs temporaires, mais aussi de contribuer à la croissance économique en facilitant le développement du capital humain nécessaire à la modernisation du système et de favoriser la stabilité et la gouvernance démocratiques.

Ce renforcement de l'action sociale de l'État a entraîné des changements dans les priorités budgétaires et donné lieu à une augmentation des ressources allouées à ce secteur, qui ont plus que triplé entre 1990 et 2007, et l'abandon de la politique d'aide sociale au profit de politiques et de programmes d'investissement social, visant le développement du capital humain et l'égalité des chances.

Des catégories prioritaires ont été créées, telles que les enfants, les personnes handicapées, les membres des peuples autochtones, les femmes et les personnes âgées. Les politiques appliquées visent à répertorier les besoins spécifiques de chacune de ces catégories, afin de favoriser leur intégration sociale; elles comprennent des actions programmatiques et institutionnelles destinées à apporter une réponse efficace aux besoins et aux demandes des uns et des autres. Le recensement de ces catégories s'est fait de manière assez souple pour que les politiques et programmes puissent s'adapter aux besoins et aux aspirations de

chacun; la récente mise en œuvre du système de protection de l'enfance « Chile Crece Contigo » (Le Chili grandit avec toi) en est un exemple.

La société civile, les organisations non gouvernementales et le monde de l'enseignement ont contribué au débat et à la réflexion qui ont précédé la conception et la mise en œuvre des politiques publiques, dans le cadre du rétablissement de la démocratie.

Face aux nouveaux besoins exprimés, l'État a, d'une part, défini des normes juridiques d'action positive dans les domaines des politiques et des programmes en faveur des catégories concernées et, d'autre part, mis en place les organismes chargés d'élaborer et de proposer les mesures destinées à répondre à ces nouveaux besoins.

Dans ce cadre, les politiques sociales ont progressivement incorporé des mécanismes et instruments de suivi et d'évaluation périodique des actions entreprises afin de pouvoir, si nécessaire, les ajuster rapidement.

En 2002, le Chili a introduit un changement important dans sa politique sociale, en créant le système « Chile solidario » (Chili solidaire), destiné aux familles en situation de pauvreté extrême, qui comporte trois éléments fondamentaux : un système d'appui psychosocial personnalisé, un mécanisme d'allocations garanties et un accès préférentiel aux programmes sociaux. La logique du système veut que ce soit l'État qui recense les familles faisant partie de la population ciblée et qui, plutôt que de réagir à la demande, va au devant de ceux qui se trouvent en situation de grande précarité.

Plusieurs de ces politiques sociales ont été introduites alors que depuis 1999 la croissance économique est moins soutenue. L'action sociale de l'État chilien, au lieu de s'essouffler et de s'épuiser, a continué de progresser, en s'appuyant sur l'expérience accumulée.

Les politiques publiques et leurs résultats

Les politiques publiques adoptées ont porté leurs fruits en ce qui concerne la croissance économique, l'emploi et la réduction de la pauvreté; selon divers indicateurs, des progrès substantiels ont été enregistrés dans le domaine de la santé, du nombre d'années de scolarité ou encore d'infrastructure économique et sociale, comme le reconnaît l'ensemble des organisations internationales. Il reste cependant d'importants défis à relever, notamment le ralentissement, ces dernières années, de la croissance économique et la réduction des inégalités qui, en définitive, déterminera si le Chili continuera simplement d'enregistrer une certaine croissance ou franchira durablement le seuil du développement complet.

Pour venir à bout des inégalités, la volonté politique ne suffit pas. Il faut en comprendre les origines, qui dépassent la question des revenus. Présentes dès les premières années de la vie, ces inégalités se confirment lors de la scolarisation et se creusent encore avec les discriminations et l'adversité. Au Chili, elles sont nombreuses et sont liées; on peut les observer au niveau des chances mais aussi au niveau des résultats.

Sous les gouvernements de la Concertation, les pouvoirs publics ont abandonné les politiques d'aide et jeté les bases d'un réseau de protection sociale fondé sur des droits garantis. Parallèlement, la situation sur le marché de l'emploi

s'est améliorée : le pourcentage de la main-d'œuvre qui cotise au système de prévoyance sociale est passé de 44 % en 1989 à 57 % en 2007, et le salaire minimum réel a été multiplié par 2,2 au cours de la même période, après avoir stagné pendant les deux décennies précédentes. Néanmoins, le marché du travail reste très précaire, et on est encore loin du travail « décent » pour tous.

Depuis les années 90, on enregistre une réduction régulière de la pauvreté, une amélioration de l'accès aux prestations sociales les plus importantes et un effet distributif réel des dépenses sociales et des dispositions légales de lutte contre la discrimination à l'encontre de divers groupes de la société fondée sur l'appartenance ethnique, le sexe, l'origine sociale ou territoriale, l'âge ou l'orientation sexuelle.

Le pourcentage de la population touchée par la pauvreté est passée de 38,6 % en 1990 à 13,7 % en 2006, ce qui fait du Chili le premier pays d'Amérique latine à atteindre l'objectif d'une réduction de moitié de la proportion de la population touchée par l'extrême pauvreté énoncé dans la Déclaration du Millénaire.

Néanmoins, cette évolution s'est accompagnée d'inégalités dues à une répartition inéquitable des revenus, certes ancrée dans l'histoire de la société chilienne, mais qui a acquis aujourd'hui un caractère intolérable car elle ne s'explique pas par une différence de mérites mais par l'origine socioéconomique ou culturelle et par l'absence de débouchés. L'ampleur des inégalités devenant de plus en plus manifeste, des sentiments de crainte et de frustration se font jour face à l'insécurité et à la vulnérabilité dans une société ouverte à la concurrence de marchés mondialisés. Ce n'est pas seulement pour répondre à ces problèmes qu'il faut un système de protection sociale, mais aussi pour faire face aux changements rapides que connaît la société chilienne, qui entraînent de nouvelles vulnérabilités et de nouveaux risques tels que l'apparition d'une pauvreté « moderne » qui prend rapidement de l'ampleur, des emplois précaires et instables, ou encore la difficulté, pour les femmes qui travaillent, de concilier les responsabilités familiales, les tâches du ménage et la vie professionnelle.

L'absence de réponse à certains problèmes, le vieillissement de la population et la pression de l'immigration sont autant de facteurs de vulnérabilité qui ne touchent pas seulement les plus pauvres mais menacent aussi d'autres segments de la population comme les enfants, les personnes handicapées, les personnes âgées, surtout si elles vivent seules, les mères adolescentes ou chef de famille, les communautés autochtones et leurs membres et, enfin, les immigrants.

Jouir d'une plus grande sécurité ne signifie pas seulement être protégé face au risque de la maladie, du vol, du chômage ou de la vieillesse; cela signifie aussi pouvoir participer au progrès du pays, et recevoir une juste rétribution pour le travail accompli.

La fonction principale des politiques sociales doit être d'en finir avec l'insécurité entendue au sens large. Par le passé, les politiques sociales ont servi à combattre la pauvreté, à satisfaire les besoins de base liés à la survie et à permettre l'accès à l'éducation, à la santé ou au logement. Aujourd'hui, le temps est venu de transformer ces politiques dans un système de protection sociale à même de donner des chances et de limiter les risques pour ceux qui ne peuvent pas se protéger eux-mêmes.

Dans ce contexte, outre *Chile Solidario*, mentionné précédemment, le système de protection sociale comporte un système général de protection de l'enfance

totalement inédit dans le pays (*Chile Crece Contigo*), qui applique une approche intersectorielle et pluridisciplinaire de la protection de l'enfance et couvre une large partie du pays. Grâce à ce système, les enfants seront protégés dès avant leur naissance; ils profiteront de services pertinents, fournis à bon escient, et bénéficieront ainsi d'une stimulation précoce, de sorte qu'ils aient toutes les chances de s'épanouir pleinement.

Ce système a pour objectif de donner les mêmes chances à tous dès le départ car pour éliminer les différences entre les enfants et poser les fondements d'une société plus sûre, il est essentiel d'intervenir dès la prime enfance.

Le nouveau système de protection sociale comporte également une réforme de la prévoyance sociale. Une loi promulguée en mars 2008 établit un système de prévoyance sociale fondé sur trois piliers : la solidarité, qui prévoit une pension de base par répartition et un apport de solidarité qui complète les pensions les plus basses selon un système décroissant à partir d'un certain seuil; un pilier facultatif, dont l'objectif est de « faciliter, appuyer et encourager l'épargne facultative pour la vieillesse »; et un pilier qui reprend la formule antérieure de contribution par capitalisation auquel sont incorporées des améliorations visant à augmenter la concurrence et la transparence du système.

Cette réforme incorpore des mesures particulières qui visent à corriger les inégalités entre hommes et femmes découlant de la carrière plus brève des femmes, du fait que leurs revenus et leur épargne de prévoyance sociale sont inférieurs et leur espérance de vie plus longue. Les changements mis en œuvre dès cette année améliorent l'accès aux pensions de retraite des femmes dont le montant est relevé. Elle prévoit également des subventions à l'embauche des jeunes.

Cette réforme est importante non seulement par sa portée mais aussi par le processus qui a abouti à son adoption. En 2006, le Gouvernement a constitué une commission de représentants de tous les courants de pensée, qui a engagé une consultation visant à recueillir les apports, avis et témoignages de divers groupes de la société. Le rapport de cette consultation a servi de base à la rédaction du projet de loi qui a été soumis pour examen au Parlement. Au terme d'un débat nourri sur tous les aspects de la réforme, les parlementaires de tous les partis sont arrivés à la conclusion qu'il fallait améliorer la proposition d'origine pour qu'elle bénéficie d'un appui politique et technique national et puisse être adoptée.

Les politiques éducatives ont permis de franchir globalement une étape de démocratisation. Par ailleurs, il convient de souligner qu'aujourd'hui, l'enseignement est influencé par l'avènement de la société de la connaissance et par la mondialisation, ainsi que par les nouvelles technologies de l'information et de la communication, qui poussent aussi au renforcement de la qualité et à une forte redistribution sociale de l'enseignement et des apprentissages.

Les politiques éducatives ont eu pour objectif de renforcer les actions de lutte contre certains problèmes, tels que l'abandon scolaire, les grossesses d'adolescentes, le travail des enfants et le nivellement des études. En 2003, une subvention a été créée à l'intention des établissements scolaires, afin de les aider à motiver les élèves vulnérables à ne pas abandonner l'école et à terminer leur scolarité, et que la scolarité obligatoire a été portée à 12 ans d'études, conformément à la réforme constitutionnelle récente qui fixe le caractère obligatoire et gratuit de l'école secondaire. Dans ce même cadre, il a été créé une « subvention

scolaire préférentielle » et un vaste système de bourses favorisant le maintien des élèves dans le système scolaire.

Ces mesures ont entraîné l'amélioration de l'accès à l'éducation à tous les niveaux, la réduction de l'analphabétisme et l'augmentation de la fréquentation de l'école maternelle, où les taux d'inscription sont de 40,1 % et de 74,6 % chez les enfants de 4 et 5 ans. Les progrès enregistrés dans la promotion de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes se remarquent surtout dans l'accès à tous les niveaux du système éducatif.

Comme on l'a vu précédemment, les accords politiques de programmation sont allés de pair avec des pactes financiers, économiques et législatifs; c'est le cas, notamment, des réformes sociales les plus importantes de ces dernières années, à savoir la réforme de la prévoyance sociale, dont il a déjà été question, et la réforme du système de santé.

Cette dernière, qui vise à garantir des prestations universelles complètes, marque une étape importante dans les politiques publiques; le nouveau système comporte en effet un système de garanties explicites quant à l'accès aux prestations fournies dans le cadre d'un ensemble de programmes prioritaires de protection de la santé, la qualité des prestations et leur prise en charge. Le système se développe progressivement; après avoir porté sur 25 pathologies, puis de 40 il en concerne aujourd'hui 56 et il est prévu de faire passer ce nombre à 80 en 2010.

Dans le domaine de la santé, on observe d'importants progrès : les indicateurs de l'état de santé de la population infantile comme de la population chilienne en général montrent tous une amélioration. Les interventions socioéconomiques, conjuguées aux efforts réalisés dans le secteur de la santé, ont en effet permis de corriger dans une large mesure les insuffisances qui avaient caractérisé la protection de la santé infantile au cours des quatre décennies précédentes. Des problèmes tels que les maladies diarrhéiques, la malnutrition ou les maladies respiratoires aiguës, qui frappent majoritairement les enfants, ont soit disparu soit diminué : de 1990 à 2005, le taux de mortalité infantile est passé de 16 à 7,9 pour mille naissances vivantes, la malnutrition est passée de 0,7 % à 0,3 % chez les enfants de moins de 6 ans et le taux de mortalité maternelle est tombé de 40 à 19,8 pour cent mille naissances vivantes.

La santé de la femme a toujours représenté un des piliers de la politique sanitaire et elle a fait l'objet d'un programme spécifique dès que le système sanitaire chilien a été mis en place. Avec le temps, ce programme a connu des changements; au cours de la dernière décennie, on est passé d'un programme de soins maternels périnataux, caractérisé par une approche centrée sur la santé procréative, à un programme de santé de la femme, centré sur une réponse globale aux différents besoins de la femme tout au long de sa vie avec pour conséquence une baisse régulière du taux de mortalité maternelle. Dans l'action menée pour prévenir la progression du SIDA, l'éducation tout comme la collaboration active de la société civile ont joué un rôle essentiel.

Dans le domaine de l'environnement, des changements ont été enregistrés à partir de 1990, lorsqu'on a commencé à intégrer explicitement cette préoccupation dans les politiques publiques. C'est en effet en 1990 qu'a été créée à titre provisoire la Commission nationale de l'environnement (CONAMA). Jusqu'alors, les questions environnementales relevaient d'organismes sectoriels, qui réglementaient

l'activité des divers secteurs de la production ou intervenaient directement. Ce mode de fonctionnement s'est révélé peu efficace pour combattre la pollution de l'atmosphère et des eaux due à l'absence de traitement des effluents ménagers et industriels et la surexploitation des ressources des forêts et des mers.

En 1994, une loi a créé la Commission nationale de l'environnement, chargée de coordonner les mesures prises dans les divers secteurs en matière d'environnement et la même année a été engagé le débat qui a abouti à la promulgation de la Loi fondamentale sur l'environnement. Un vaste consensus s'est dégagé, dans la société chilienne sur le fait que le développement durable devait être le principe guidant l'action de cet organisme, afin de concilier la protection de l'environnement et le développement économique, dans un cadre de justice sociale et de transparence publique. L'intégration internationale a également poussé le pays à adopter une attitude dynamique à cet égard étant donné que les accords commerciaux imposent l'application de règles de production plus exigeantes et que la question de l'environnement a pris une importance accrue pour la communauté internationale. C'est ainsi que des progrès considérables ont été accomplis : la protection de l'environnement fait pleinement partie de l'action publique; les bases du système de gestion de l'environnement ont été posées par la création d'instruments de prévention, de correction, d'éducation, de recherche et de participation citoyenne; des programmes de gestion, de prévention et de décontamination ont été mis sur pied et, en 1998, la politique de l'environnement, axée principalement sur le développement durable, a été mise en place.

À partir de 2000, les réglementations et les programmes environnementaux se sont étoffés; des actions d'information ont été organisées pour améliorer la gestion de l'environnement; l'éducation à l'écologie, la certification et le contrôle environnemental ont été développés, et les ressources humaines et budgétaires de la Commission nationale de l'environnement sensiblement renforcées, témoignant de l'engagement du pouvoir exécutif dans ce domaine et de son souci de mettre en place les conditions d'un développement plus durable.

En 2007, par la loi 20.173, il a été créé un poste de ministre président de la Commission nationale de l'environnement, dont la mission consiste notamment à élaborer et à présenter au Parlement un projet de loi portant création du Ministère de l'environnement et d'une Direction générale du contrôle de l'environnement. On entend ainsi renforcer la protection de l'environnement et faire respecter la législation environnementale.

L'analyse de quelques-uns des indicateurs montre une diminution de la consommation de chlorofluorocarbones, substances qui appauvrissent la couche d'ozone, et une amélioration de l'accès à l'eau potable, en zones urbaines comme en zones rurales. Les systèmes d'assainissement couvrent aujourd'hui 95,2 % des zones urbaines et le taux de traitement des eaux usées urbaines est passé de 20,9 % en 2000 à 81,9 % en 2006 et il est prévu d'arriver à 100 % entre 2010 et 2020.

Dans le domaine du logement, la création du programme *Chile Barrio* a permis de reloger plus de 105 000 familles qui vivaient dans des taudis. Ce progrès, conjugué à la mise en œuvre des programmes permanents du Ministère du logement et de l'urbanisme, a permis de diminuer de 73,7 % le nombre de ménages vivant dans un logement précaire (indicateur d'ONU-Habitat) entre 1992 et 2006. Dans ce domaine, les objectifs sont déjà pleinement accomplis.

Enjeux à venir

L'histoire des politiques sociales et les progrès accomplis ces 17 dernières années constituent une base solide permettant de relever le prochain défi : créer au Chili un système global de protection sociale, fondé sur des droits sociaux à même d'assurer l'égalité des chances et la protection contre les principaux risques auxquels sont exposées les familles à faible revenu tout au long de leur vie. La difficulté consiste à en faire un objectif national de façon à étendre considérablement les possibilités de réussite.

La viabilité d'un système global de protection sociale suppose de progresser simultanément sur la voie du développement productif afin d'améliorer l'employabilité de la main-d'œuvre et la capacité de production des petites et moyennes entreprises.

Le présent rapport récapitule les enjeux à venir et les tâches qui restent à accomplir, notamment en ce qui concerne les inégalités de répartition du revenu, qui ont certes été réduites avec le rétablissement de la démocratie mais dont la diminution reste instable et insuffisante. Les fluctuations économiques qui font que l'activité se situe en deçà du PIB potentiel (capacité installée) ont nui aux petites et moyennes entreprises et aux travailleurs peu qualifiés. L'un des obstacles récurrents est celui de l'évolution du taux de change, qui continue de poser problème à l'heure actuelle. Cela entrave la création de valeur ajoutée des exportations de ressources naturelles et neutralise la contribution des gains de qualité des exportations au PIB.

En dépit des avancées décisives enregistrées dans la société, une plus grande justice sociale reste le principal défi dans un pays où de nets progrès ont été accomplis en matière de développement. Bien qu'en augmentation, le salaire moyen reste faible et les inégalités entre les sexes se traduisent par des inégalités de l'emploi des hommes et des femmes, tant pour ce qui est de l'occupation de postes de responsabilité que des salaires versés à catégorie d'emploi équivalente. Une autre difficulté majeure est liée à la participation des femmes à la vie politique : elles sont sous-représentées dans les organes législatifs et l'on est loin d'atteindre les objectifs fixés pour 2015.

Un bon système de protection sociale accompagne les citoyens tout au long de leur vie : il leur assure une protection dès l'enfance, leur permet d'accéder à l'éducation et à l'emploi, leur offre une protection en cas de maladie et d'invalidité et leur assure une vieillesse dans la dignité. Les premières années de la vie sont essentielles à l'acquisition des compétences et des capacités qui accompagnent les personnes tout au long de leur vie. La stimulation et la socialisation des enfants lors de cette étape déterminent dans une large mesure leur aptitude à faire face aux étapes ultérieures de l'apprentissage, à mener une vie saine sur le plan physique et mental et à avoir une vie professionnelle, familiale et sociale satisfaisante à l'âge adulte.

Dans le domaine de la santé, les difficultés consistent à assurer progressivement la mise en œuvre effective de la réforme de la santé pour chacun des problèmes de santé pris en charge, ce qui suppose des soins de qualité, dispensés en temps utile, et la protection des droits des personnes à l'aide de mécanismes et de procédures avérés et établis au préalable. Cela permettra de répondre aux demandes sanitaires concernant la malnutrition infantile, le principal problème du Chili étant l'obésité, ce qui suppose non seulement de prendre des initiatives dans le domaine

de la santé mais aussi d'engager toute une série d'institutions à contribuer à lutter contre ce phénomène. En outre, dans un pays qui se heurte au vieillissement de sa population, il faudra s'employer à éviter l'augmentation des maladies cardiovasculaires, du diabète et du cancer ainsi qu'à lutter contre le tabagisme, l'alcoolisme, la sédentarisation et la toxicomanie, autant de facteurs qui compromettent le degré de bien-être et la santé de la population.

Dans le domaine de l'éducation, une fois élargie la protection sociale à tous les niveaux, il faudra faire en sorte que les politiques et les programmes permettent d'améliorer la qualité de l'éducation et de diminuer les inégalités d'apprentissage étant donné que l'éducation est un moyen fondamental d'améliorer la qualité de vie, d'augmenter les chances d'accéder au marché de l'emploi et d'accroître le niveau des salaires, et de favoriser la croissance et la compétitivité du pays.

En ce qui concerne le développement durable, en 2005, à l'occasion de son entrée dans l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le Chili a procédé à une évaluation de ses résultats dans le domaine de l'environnement qui a débouché sur la formulation de 52 recommandations. Parmi les plus grands défis à relever, on compte le renforcement des organismes chargés de la protection de l'environnement en vue de faire face de manière efficace aux problèmes nationaux et mondiaux liés à l'environnement. Il est également recommandé d'améliorer le système de protection des zones forestières et des zones marines, la conservation de la biodiversité et la promotion de l'utilisation rationnelle de l'énergie.

En outre, il faut remédier aux inégalités dans le domaine de l'environnement. Toutes les personnes ont droit à un environnement de qualité et il faut réduire les risques liés à l'environnement pour les différents groupes. Pour cela, le Gouvernement pose actuellement les jalons de sa nouvelle politique environnementale dont l'axe principal sera la justice environnementale.

Afin d'assurer la viabilité de l'environnement, il faut consentir des efforts considérables et coordonner les activités non seulement au sein des institutions publiques mais aussi en favorisant la participation active de la société civile et des secteurs de production afin de mener une action concertée qui permette de régler les divers problèmes liés à l'environnement et de protéger les écosystèmes.

La politique du logement a connu une évolution importante ces dernières années. Les principales difficultés s'articulent autour de trois éléments : la quantité (remédier à la pénurie de logement en se concentrant sur les familles qui vivent dans la pauvreté); la qualité (améliorer les normes et les procédures relatives à la conception et à la construction des logements); la promotion de l'intégration sociale (en proposant des logements situés à l'intérieur des quartiers et des villes).

En conclusion, le Chili a atteint de nombreux objectifs et la tendance actuelle permet d'affirmer qu'il sera à même d'atteindre les objectifs restants avant l'échéance de 2015. La mise en œuvre d'une stratégie politique, économique et sociale cohérente, depuis le rétablissement de la démocratie, fait que les conditions propices sont réunies pour que le pays s'acquitte des engagements qu'il a pris en l'an 2000. Par ailleurs, les progrès qu'il a enregistrés poussent le Chili à relever avec un élan renouvelé les défis à venir, au-delà des objectifs du Millénaire, en vue de créer un climat propice au développement durable, au renforcement de la démocratie et à l'égalité des chances pour tous les Chiliens.

La coopération dans le contexte international

La coopération internationale, qui, dans un premier temps, consistait surtout à recevoir des ressources, a rapidement fait place à une coopération à double sens concrétisée dans le programme chilien de coopération horizontale, dans le cadre duquel le Chili apporte, dans la mesure de ses moyens, un appui aux pays de la région dont le stade de développement est inférieur ou équivalent au sien. Ce programme, créé officiellement en 1993, vise à mettre en commun les compétences et les données d'expérience, en particulier avec les pays d'Amérique latine et des Caraïbes, la relation qu'il entretient avec ces pays faisant partie intégrante de la politique extérieure du Chili.

En outre, le pays prend une part active aux opérations de maintien de la paix. Ainsi, il joue un rôle important à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti avec laquelle il coopère sur le plan civil en mettant en œuvre des programmes concrets visant à réduire la pauvreté.

Le Chili participe à l'initiative Action contre la faim et la pauvreté depuis son lancement en 2004 par les Gouvernements brésilien, chilien et français. Ce projet de coopération entre les pays du Nord et du Sud a permis de trouver des mécanismes et des instruments novateurs pour financer les mesures mondiales prises pour réaliser les objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire. Il a été lancé pour combler le retard pris par les pays en développement, en partie faute de fonds suffisants, dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. On a cherché de nouvelles sources de financement, prévisibles et stables, de préférence, en complément de l'aide publique au développement. En septembre 2004, au Siège de l'ONU, les chefs de gouvernement des États Membres ont présenté des propositions concernant de nouveaux mécanismes de financement.

En septembre 2005, au Sommet mondial sur les suites données à la Déclaration du Millénaire, le lancement d'un premier programme pilote de lutte contre les trois pandémies à l'origine de la pauvreté et de retards socioéconomiques graves a été annoncé. Il serait financé principalement par une nouvelle source, la taxe de solidarité sur les billets d'avion. Depuis 2006, le Chili applique une taxe d'aéroport d'un montant de 2 dollars des États-Unis payée par tout passager voyageant à l'étranger, qui est reversée à l'ONU pour contribuer à des initiatives mondiales de lutte contre la faim et la pauvreté. Les fonds sont versés à un programme pilote lancé en 2006, la Facilité internationale d'achat de médicaments (UNITAID), qui vise à contribuer à la lutte contre le VIH/sida, le paludisme et la tuberculose. L'UNITAID est géré par l'Organisation mondiale de la Santé afin d'éviter la duplication des dépenses administratives qu'il entraîne.

Enfin, la coopération internationale se traduit de deux manières dignes d'être évoquées. La première concerne la coopération technique au service du développement, élément central de la croissance équitable. Elle consiste à dispenser une formation à la main-d'œuvre et aux dirigeants des petites entreprises. Le Chili modifie ses programmes de formation et a besoin de l'aide des pays qui sont parvenus à homogénéiser leur main-d'œuvre grâce à des programmes de formation efficaces.

La deuxième concerne le contexte international dans lequel évoluent les pays qui connaissent un essor économique. Il est manifeste que la plupart des économies d'Amérique latine ont connu un important déséquilibre, pendant une période prolongée, en raison de la crise asiatique. Le PIB du Chili n'a augmenté que de 2,6 % par an entre 1999 et 2003, ce qui a compromis le progrès social et la croissance de la production pendant ces années. Le contexte international a été peu propice pour que les pays qui, comme le Chili, avaient eu un comportement responsable les années précédentes puissent faire face aux bouleversements négatifs externes. La proposition consiste à ce que les organismes comme le Fonds monétaire international revoient leurs mécanismes de financement compensatoire ou anticyclique afin qu'à l'avenir, lors de la chute des prix à l'exportation ou en situation d'instabilité financière, ils soient en mesure de fournir aux pays ayant eu un comportement responsable : i) le financement extérieur voulu pour maintenir un niveau d'utilisation élevé de leur capacité de production, ii) rapidement et en temps utile, et iii) sans conditionnalité. Les fonds nécessaires pourraient provenir de la reprise des émissions de droits de tirage spéciaux par le FMI et cela constituerait un grand pas vers une mondialisation plus équilibrée. Cette proposition a été formulée par l'initiative Action contre la faim et la pauvreté, avec l'appui sans réserve du Chili, et elle est expliquée dans le rapport présenté en 2008 par le Comité des politiques de développement du Conseil économique et social.

Annexe

Dans le premier rapport que le Chili a présenté en 2005 sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, la valeur de référence a été établie pour les indicateurs de chaque objectif et d'autres indicateurs ont été établis pour chacun des objectifs à atteindre d'ici à 2015, en fonction des ressources disponibles, de la croissance économique, des conditions socioéconomiques et politiques et de la stratégie de développement adoptée. Dans le deuxième rapport, il est rendu compte de la situation actuelle pour chaque objectif et, depuis 1990, des progrès réalisés pour chaque indicateur, des principales difficultés et des politiques et des programmes mis en œuvre pour atteindre les objectifs ainsi que de l'évaluation de la capacité de suivi pour chaque engagement pris. Les renseignements qui y sont donnés offrent une vue d'ensemble des conditions économiques, sociales et environnementales du pays.

Dans son deuxième rapport, afin de déceler les lacunes, le Chili s'est employé à ventiler les données par région de sorte que les objectifs du Millénaire pour le développement ne soient pas seulement des engagements à respecter au niveau national mais aussi à l'échelon de chaque région, sans exception. Dans la mesure du possible, les données sont également ventilées par sexe, âge et origine ethnique, ce qui permet d'analyser les écarts entre des groupes donnés et de prendre de nouvelles mesures pour atteindre chaque objectif. Par ailleurs, les progrès accomplis dans les politiques publiques, dans l'optique des droits économiques et sociaux, y sont brièvement décrits.

Indicateurs minimums relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement

Indicateurs	1990	2000	2006	Objectif 2015
Objectif 1				
1. Part de la population dont le revenu est inférieur à 1 dollar par jour	3,6 %	2,2 %	1,1 %	1,8 %
2. Indice d'écart de la pauvreté (1 dollar par jour)	1,60	1,00	0,50	0,80
3. Contribution du premier quintile au revenu total	4,4 %	4,3 %	4,7 %	4,6 %
Objectif 2				
4. Part des enfants de moins de 6 ans souffrant de malnutrition	0,7 %	0,5 %	0,3 %	0,5 %
5. Part de la population ne recevant pas l'apport calorique minimal	8,0 %	4,0 %	4,0 %	4,0 %
Objectif 3				
1. Taux net de scolarisation dans l'enseignement de base (primaire et secondaire)	88,0 %	91,0 %	88,0 % [‡]	95,5 %
2. Proportion d'élèves commençant la première année du primaire et achevant la cinquième	n.d.	91,6 %	93,3 %	100,0 %
3. Taux d'alphabétisation des jeunes âgés de 15 à 24 ans	98,4 %	99,1 %	98,7 %	99,8 %
Objectif 4				
1. Ratio filles/garçons dans l'enseignement de base	1,00	0,97	0,94	1,00
2. Ratio filles/garçons dans l'enseignement secondaire	1,05	1,02	1,01	1,00
3. Ratio femmes/hommes dans l'enseignement supérieur	0,81	0,87	0,97	0,97
4. Taux d'alphabétisation: ratio femmes/hommes (15 à 24 ans)	1,04	0,99	1,01	1,00
5. Proportion de femmes salariées dans le secteur non agricole	31,5 %	35,8 %	36,5 %	40,0 %
6. Part des femmes au Parlement	6,0 %	9,5 %	12,6 %	40,0 %
Indicateurs	1990	2000	2005	Objectif 2015
Objectif 5				
1. Taux de mortalité des enfants de 1 à 4 ans (pour 1 000 habitants)	0,79	0,31	0,34	0,26
2. Taux de mortalité infantile (pour 1 000 naissances vivantes)	16,00	8,90	7,90	5,30
3. Pourcentage d'enfants vaccinés contre la rougeole	96,8 %	97,0 %	89,7 %	97,0 %
Objectif 6				
1. Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes)	40,00	18,70	19,80	10,00
2. Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié	99,2 %	99,7 %	99,8 %	100 %
Objectif 7				
1. Prévalence du VIH chez les femmes enceintes, au niveau national [§]	s.i.	0,05	0,05	0,05
2a. Utilisation du préservatif par les jeunes âgés de 15 à 24 ans (début de l'activité sexuelle)**	s.i.	18,0 %	46,1 %	50,0 %
2b. Proportion de la population âgée de 15 à 24 ans ayant des connaissances exactes et complètes au sujet du VIH/sida	s.i.	35,0 %	70,0 %	95,0 %
2c. Accès aux préservatifs pour les 15-49 ans (nombre de préservatifs importés pour la population des 15-49 ans) ^{††}	s.i.	1,70	2,60	5,00
3. Ratio entre l'inscription des enfants orphelins et des enfants non orphelins âgés de 10 à 14 ans	s.i.	s.i.	s.i.	n.a
Objectif 8				
4. Prévalence du paludisme et taux de mortalité y associé	n.a	n.a	n.a	n.a

Indicateurs	1990	2000	2005	Objectif 2015
5. Part de la population vivant dans les zones à risque de paludisme qui prend des mesures efficaces de prévention et de traitement de la maladie	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
6. Incidence de la tuberculose (100 000 habitants) ¹	52,20	19,90	14,20	7,50
7. Proportion de cas de tuberculose détectés et guéris avec le traitement écourté, sous supervision directe	82,00 %	84,00 %	83,00 %	95,00 %
Objectif 9				
1. Proportion de la superficie du territoire national recouverte de forêts (plantation forestière et forêt naturelle)	20,18 %	20,40 %	20,88 %	Augmenter
– Plantations forestières	2,34 %	2,62 %	2,98 %	Augmenter
– Forêt naturelle	17,84 %	17,78 %	17,90 %	Maintenir
2. Ratio entre les zones protégées pour conserver la diversité biologique et la superficie totale	18,02 %	18,81 %	18,95 %	Augmenter
2.1 Superficie des zones protégées terrestres (SNASPE)	18,01 %	18,66 % ^a	18,95 %	Augmenter
2.2 Superficie des zones protégées marines et côtières (AMCP)	0,012 %	0,15 %	0,81 %	Augmenter
3. Utilisation de l'énergie (tonnes équivalent pétrole) par million de dollars du produit intérieur brut				
– Intensité énergétique en tonnes équivalent pétrole/millions de dollars	104,10	98,40	88,00	^b
4. Émissions de dioxyde de carbone par habitant et consommation de chlorofluorocarbones qui appauvrissent la couche d'ozone (tonnes de PDO)				^c
– Émissions de CO ₂	–	–		
– Émissions totales de CO ₂	15,423,73 ^d	43,953,06 ^e	*	
– Émissions de CO ₂ par habitant (tonne/habitant)	-1,17 ^d	2,82 ^e	*	
5. Proportion de la population qui utilise du combustible solide	–		^h	
5.1 Proportion d'habitations qui utilisent des cuisinières au bois dans la ville de Temuco, par niveau socioéconomique :				
– Niveau socioéconomique élevé	s.i. 8,00 % ^j		1,00 %	Réduction
– Niveau socioéconomique intermédiaire	s.i. 28,00 % ^j		13,00 %	Réduction
– Niveau socioéconomique faible	s.i. 59,00 % ^j		54,00 %	Réduction
5.2 Proportion d'habitations qui utilisent des poêles simples au bois dans la ville de Temuco, par niveau socioéconomique :				
– Niveau socioéconomique élevé		30,00 % ^j	24,00 %	Réduction
– Niveau socioéconomique intermédiaire		39,00 % ^j	31,00 %	Réduction
– Niveau socioéconomique faible		s.i. 11,00 % ^j	21,00 %	Réduction
Objectif 10				
6. Proportion de la population ayant un accès durable à de meilleures sources d'approvisionnement en eau, dans les zones urbaines et rurales				
6.1 Proportion de personnes qui n'ont pas d'accès durable à l'eau potable dans les zones urbaines	2,60 %	0,20 %	0,20 %	0,00 %
6.2 Proportion de personnes qui n'ont pas d'accès durable à l'eau potable dans les zones rurales	23,50 %	1,50 % ^h	1,00 %	0,00 %
7. Proportion de la population ayant accès à des services d'assainissement améliorés, dans les zones urbaines et rurales				
7.1 Proportion de la population urbaine n'ayant pas accès au réseau d'assainissement	17,4 %	5,6 %	4,8 %	0,0 %

Indicateurs	2000	2006	Objectif 2015
Objectif 11			
8. Proportion de ménages ayant accès à la sécurité d'occupation de leur logement			
8.1 Population vivant dans des taudis, en pourcentage de la population urbaine (indice de la sécurité d'occupation du logement) ONU-Habitat	10,65 %	2,49 %	3,60 %

* Le Chili élabore actuellement le deuxième rapport qu'il présentera dans le cadre de la Convention sur les changements climatiques où seront consignées les données pour l'année 2006.

‡ Depuis 2006, le Ministère de l'éducation applique la proposition de l'OCDE, et en particulier de l'UNESCO-OREAL, pour le calcul du taux net de scolarisation. Compte tenu de ce changement, le taux net de scolarisation dans l'enseignement de base a atteint 94 % en 2006, ce qui est favorable à la réalisation de l'objectif de scolarisation pour tous à ce niveau d'enseignement fixé pour 2015.

§ Cet indicateur remplace celui de Prévalence du VIH chez les femmes enceintes âgées de 15 à 24 ans. La valeur indiquée pour 2000 correspond à 1999.

** Remplace les indicateurs : Utilisation des préservatifs dans le taux d'utilisation des contraceptifs chez les femmes mariées de 15 à 49 ans; Utilisation des préservatifs par la population à haut risque âgée de 15 à 24 ans (hommes); et Utilisation des préservatifs par la population à haut risque âgée de 15 à 24 ans (femmes). Source modifiée pour 2005.

‡‡ Pas de données sur l'inscription des enfants selon qu'ils sont ou non orphelins.

^a Données 2004.

^b Le pays n'a pas d'objectif correspondant à cet indicateur.

^c Les objectifs sont fixés dans la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Le Chili n'a pas d'objectif, conformément au Protocole de Kyoto.

^d Émissions nettes calculées sur la base des inventaires PRIEN 2000 et INIA 2005.

^e Émission nettes pour l'année 2001 calculées sur la base des inventaires PRIEN 2000 et INIA 2005.

^f Émissions nettes par habitant calculées sur la base des inventaires DICTUC 2004 et INIA 2005. Source des données démographiques : Institut national de statistique.